



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023- 99

accordant un permis de construire modificatif
au nom de la commune de Chênex

Demande de PERMIS DE CONSTRUIRE n° : PC07406921H0016M01		
Déposée le	18/09/2023	Surf. De Plancher : 103.93 m ²
Par Autre demandeur	SAUTIER HERVE SAUTIER SYLVIE	Surf. terrain : Lot n°8 – 268 m ²
Demeurant	569 ROUTE DE LA FAVORITE 74580 VIRY	Cadastre : ZE-0027, ZE-0026
Adresse travaux	LES ESPLACES	Description : Modification de la largeur des ouvertures en façade Sud et Nord

Le Maire de Chênex,

VU la demande de permis de construire modificatif susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2018, modifié le 18 octobre 2022, et notamment le règlement de la zone IAU2,

VU le permis de construire n°PC07406921H0016 délivré le 31/05/2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire modificatif est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve du respect des prescriptions énoncées aux articles suivants :

Article 2 : Les conditions particulières figurant au permis délivré le 31/05/2022 sous le numéro PC07406921H0016 sont intégralement maintenues.

Ce permis modificatif n'apporte aucun changement à la période de validité du permis d'origine.

CHENEX, le 22/09/2023 .

Pour le Maire,
La 2ème Adjointe,
Marianne BAYAT-RICARD
Le service d'urbanisme



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée, dans les conditions prévues par les articles L.241-1 et suivants du code des assurances.

DROIT DES TIERS : La présente décision est délivrée sans préjudice du droit des tiers (contrats, servitudes, ...) qu'il appartient au bénéficiaire de respecter.

TRANSMISSION - COMMENCEMENT DES TRAVAUX : La présente autorisation sera transmise au représentant de l'État, sous quinzaine. Les travaux peuvent commencer dès que l'autorisation est exécutoire, c'est-à-dire à compter de cette transmission et de la notification au bénéficiaire.

AFFICHAGE : L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, la superficie du terrain, la superficie de plancher et la hauteur de la construction. Il mentionne l'adresse de la Mairie où le dossier peut être consulté et qu'un recours administratif ou contentieux d'un tiers contre cette autorisation doit être notifié sous peine d'irrecevabilité, à l'auteur de l'acte et à son bénéficiaire. Il est également affiché en mairie par les soins des services municipaux.

VALIDITÉ : L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 ans à compter de sa notification, ou de la date à laquelle l'autorisation a été accordée tacitement (décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

L'autorisation peut être prorogée, sur demande présentée deux mois avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres, les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez proroger. Votre demande en double exemplaires doit être soit adressée au maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, soit déposée contre décharge à la mairie.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Télétransmis : le

Affiché : le

Les décisions sont notifiées par l'intermédiaire d'un téléservice répondant aux exigences de l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration.

**Déclaration attestant l'achèvement
et la conformité des travaux**

1/2

<p>Vous devez utiliser ce formulaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement • Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction • Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable 	<p align="center">Cadre réservé à la mairie du lieu du projet</p> <p>La présente déclaration a été reçue à la mairie : Le <i>Cachet de la mairie et signature du receveur</i></p>
<p>1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable</p>	
<p><input type="checkbox"/> Permis de construire N° :PC07406921H0016M01</p>	
<p><input type="checkbox"/> Permis d'aménager N° :</p>	
<p>S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? <input type="checkbox"/> Oui</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Si oui, date de finition des voiries fixées au :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Déclaration préalable N° :</p>	
<p>2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)</p>	
<p>Vous êtes un particulier Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/></p>	
<p>Nom et Prénom : SAUTIER HERVE</p>	
<p>Vous êtes une personne morale</p>	
<p>Dénomination :</p>	<p>Raison sociale :</p>
<p>N° SIRET :</p>	<p>Catégorie juridique :</p>
<p>Représentant de la personne morale : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/></p>	
<p>Nom : Prénom :</p>	
<p>3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.</p>	
<p>Adresse : Numéro : Voie :</p>	
<p>Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex :</p>	
<p>Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :</p>	
<p><input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@..... <i>J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de 8 jours.</i></p>	
<p>4 - Achèvement des travaux</p>	
<p>Chantier achevé le :</p>	
<p>Ensemble des divisions effectué le :</p>	
<p>Changement de destination effectué le :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux</p>	<p><input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux</p>
<p align="right">Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :</p>	
<p>L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	
<p>Surface hors œuvre nette créée (en m²) :</p>	
<p>Nombre de logements terminés : dont individuels : dont collectifs :</p>	
<p>Répartition du nombre de logements terminés par type de financement</p>	
<p><input type="checkbox"/> Logement Locatif Social :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Autres financements :</p>	